



## Conditions générales des bons de commande

Tous les bons de commande émis par Fastenal Netherlands Holdings B.V et par toutes les filiales de Fastenal Netherlands Holdings B.V. ordonnant l'envoi de marchandises vers n'importe quel pays européen (désigné collectivement «Fastenal») sont soumis aux présentes conditions générales. Aucune condition générale de toute acceptation, confirmation, reconnaissance ou facture venant du fournisseur (ci-après le «Vendeur») incompatible avec le présent bon de commande («B.C.») ne s'applique sauf accord écrit de Fastenal. Un envoi ou une prestation conformes au présent B.C. valent acceptation des conditions générales établies dans le présent document et créent un contrat devant être régi et interprété selon les lois en vigueur aux Pays-Bas. Ces conditions générales s'appliquent au présent bon de commande et aux bons de commande ultérieurs conclus entre Fastenal et le Vendeur. Que ce soit avant ou après la date du B.C., les présentes conditions générales ne remettent pas en cause les obligations des parties découlant du Shared Investment Program (SI, programme d'investissement partagé) ou d'autres accords conclus par les parties ni ne les y soustraient.

**Garanties:** le Vendeur garantit que, pendant une période d'un (1) an à compter de la distribution par Fastenal: (i) tous les produits faisant l'objet du présent B.C. sont de bonne qualité et de bonne fabrication, ne présentent pas de défaut et sont adaptés et suffisent à l'objectif prévu pour lequel ils sont requis; (ii) tous les matériaux fournis en vertu du présent B.C. sont conformes à la description, à la qualité et à la performance déclarées ou spécifiées par Fastenal ou, si rien n'est déclaré ou spécifié, aux spécifications commerciales standard; (iii) aucun produit fourni en vertu du présent B.C. n'est banni ou faussement étiqueté, et que tous les produits sont sûrs et conformes aux exigences réglementaires et à d'autres règlements gouvernementaux, ainsi qu'aux critères relatifs aux normes de sécurité, de qualité et d'écologie en vigueur dans la branche industrielle concernée, et ce dans le pays de livraison et, dans la mesure où cette information est connue du Vendeur, dans le pays de destination. Les garanties de cette section survivent à la livraison des marchandises ou à la finalisation des services et ne sont pas révoquées par l'acceptation des produits ou par leur paiement. Les présentes garanties couvrent toutes les pertes, y compris les coûts et les dépenses (y compris des frais d'avocat raisonnable) auxquels Fastenal est exposée en cas de défauts dans les matériaux ou les services du Vendeur. Ces garanties s'étendent et sont transmises aux clients de Fastenal et aux utilisateurs finaux desdits produits. Les envois et cargaisons liés au retour au Vendeur de produits défectueux ou non conformes sont pris en charge par le Vendeur. De telles garanties comprennent le remplacement du produit, les cargaisons de produits retournés ou remplacés et tout recyclage ou toute réparation de produit potentiels possiblement requis sur un site du Vendeur ou de Fastenal.

## Purchase Order Terms and Conditions

All Purchase Orders issued by Fastenal Netherlands Holdings B.V. and all Fastenal Netherlands Holdings B.V. affiliates ordering goods to be shipped to any European country (collectively "Fastenal") will be subject to the terms and conditions herein. No terms or conditions in any acceptance, confirmation, acknowledgment or invoice from the Supplier (herein "Seller"), inconsistent with this Purchase Order ("P.O.") shall apply unless approved in writing by Fastenal. Shipment or performance pursuant to this P.O. shall constitute acceptance of the terms and conditions set forth herein and creates a contract that shall be governed in accordance with the laws of the Netherlands. These terms and conditions will be applicable to the current and any subsequent Purchase Orders entered into between Fastenal and Seller. These terms and conditions will not void or in any way relieve the parties of obligations pursuant to Shared Investment Program (SI) or other agreements executed by the parties either before or after the date of the P.O.

**Warranties:** Seller warrants that for a period of one (1) year after distribution by Fastenal: (i) all products covered by this P.O. will be of good quality and workmanship, free from defects, and fit and sufficient for the intended purpose for which required; (ii) all materials supplied under this P.O. will conform to the description, quality and performance furnished or specified by Fastenal, or if not furnished or specified, to standard commercial specifications; (iii) no products provided under this P.O. are banned, misbranded or mislabeled and all products are safe and are in compliance with the statutory requirements and other government regulations in addition to the requirements applied within the branch of industry in respect of safety, quality and environmental standards, in the country of delivery and, in so far as is known to Seller, the country of destination. The warranties in this section shall survive delivery of goods or completion of services and shall not be waived by acceptance of products or payment. Such warranties shall cover all losses, including costs and expenses (including reasonable attorney's fees) to which Fastenal will be exposed by any defects of Seller's material or performance. These warranties will extend and be passed through to Fastenal's customers and subsequent end users of such products. All shipping, freight in connection with the return of non-conforming or defective products to the Seller shall be borne by the Seller. Such warranties include replacement product, freight on returned or replacement product, and any potential sorting or product repair that may be required at Seller's location or at a Fastenal location.



# Europe **FASTENAL**®

**Mesures correctives:** le Vendeur prévient immédiatement Fastenal par écrit de toute interruption des ventes, de tout rappel de produit ou de toute mesure corrective réels ou potentiels concernant un produit vendu par Fastenal. Le Vendeur rembourse à Fastenal tout coût direct encouru par Fastenal (à l'exception des profits et/ou des opportunités commerciales perdus), toute dépense servant à avertir les utilisateurs finaux et tout coût raisonnable engendré par la gestion d'un rappel par Fastenal (comprenant la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires à la réparation et au remplacement des produits, les frais de transport et de manutention, le service client, l'administration, etc.). Une fois la mesure corrective mise en œuvre, Fastenal informe le Vendeur des coûts et dépenses encourus et le Vendeur rembourse Fastenal dans les trente jours après une telle notification. Fastenal peut faire appel à tous les recours prévus par la législation en vigueur, y compris notamment la résiliation immédiate de tout bon de commande, le remplacement ou la réparation de tout produit, à la discrétion de Fastenal, tous les coûts étant facturés par la suite au Vendeur, et l'exercice de tout droit de compensation pour les dettes contractées par le Vendeur envers Fastenal.

**Indemnisation:** le Vendeur accepte de défendre, d'indemniser, d'assumer toute responsabilité et de tenir indemne Fastenal, ses agents, filiales, employés, clients, assureurs, successeurs et cessionnaires de et contre toute réclamation, demande, poursuite, responsabilité, sanction, perte, amende, dépense et contre tout dommage, frais, règlement, jugement et coût (y compris les frais d'avocat encourus) émanant de toute tierce partie découlant de ou basé sur une prétendue non-conformité ou panne ou un prétendu défaut d'un produit faisant l'objet du présent B.C. ou découlant de toute violation réelle ou présumée par ce produit de tout statut ou de toute ordonnance, règle ou réglementation. Cette indemnisation porte notamment sur tout rappel basé sur la qualité du produit ou sur le contrôle qualité, sur toute mesure corrective, toute modernisation de produit et toute action ou procédure découlant des événements ci-dessus.

**Infraction:** le Vendeur garantit que tous les produits faisant l'objet du présent B.C. sont livrés libres de toute poursuite pour infraction, et le Vendeur accepte de défendre, indemniser et tenir Fastenal indemne de toute revendication de toute partie tierce en responsabilité, perte, dommage et dépense découlant de toute infraction ou de toute prétendue infraction de tout brevet, de toute marque commerciale, de tout copyright, secret commercial ou de tout autre droit du fait de l'achat, de l'utilisation ou de la revente par Fastenal de tout produit faisant l'objet du présent B.C.

**Assurance:** comme condition à la commande, le Vendeur s'engage à, et accepte de, fournir à ses frais une couverture d'assurance de responsabilité professionnelle étendue, en désignant Fastenal Company Purchasing et ses filiales comme assurées supplémentaires sur les certificats et avenants

**Corrective Action:** Seller shall immediately notify Fastenal in writing of any potential or actual stop sale, product recall or corrective action on a product distributed by Fastenal. Seller shall reimburse Fastenal for all direct costs incurred by Fastenal (excluding lost profits and/or lost business opportunities), expenses of notifying end users and reasonable costs of processing a recall through Fastenal's system (including labor and materials for the repair and replacement of products, freight and handling charges, customer service, administration, etc). Upon completion of the corrective action, Fastenal will notify Seller of such costs or expenses and Seller will submit reimbursement to Fastenal within thirty days after notification. Fastenal is entitled to all remedies available under applicable law, including without limitation immediate termination of any Purchase Order, repair or replacement of the product, at Fastenal's discretion, with all costs charged back to the Seller and exercise of set-off rights concerning any indebtedness owed to Fastenal by Seller.

**Indemnity:** Seller agrees to defend, indemnify, assume any liability, save and hold harmless Fastenal, its agents, affiliates, employees, customers, insurers, successors and assigns, from and against any claims, demands, suits, liabilities, penalties, losses, fines, damages, or charges, settlements, judgments, costs and expenses (including attorney's fees incurred), by any third party arising out of or based on any alleged non-conformity, defect or failure of any product covered by this P.O. or arising out of any actual or alleged violation by such products of any statute, ordinance, rule or regulation. This indemnity includes without limitation any product safety or quality control recall, corrective action or product retrofit, and any action or proceeding arising out of any of the above occurrences.

**Infringement:** Seller warrants that all products covered by this P.O. shall be delivered free of any claims of infringement and Seller agrees to defend, indemnify, and save Fastenal harmless from any and all third-party claims of liability, loss, damage and expense arising from any infringement or alleged infringement on any patent, trademark, copyright, trade secret, or other right, by reason of the purchase, use or resale by Fastenal of any or all of the products covered by this P.O.

**Insurance:** Seller covenants and agrees, as a condition of purchase, at its expense to provide and procure broad form vendors liability insurance coverage naming Fastenal Company Purchasing and affiliates as an additional insured on applicable endorsements and certificates. This coverage shall



d'assurance correspondants. Cette couverture ne peut être résiliée sans le consentement de Fastenal et la police est limitée à EUR 1'000'000 par événement pour les blessures corporelles et les dommages aux biens avec un total minimum de EUR 3'000'000. Le Vendeur présente des certificats d'assurance à Fastenal tous les ans, lors du renouvellement. Le Vendeur présente des certificats d'assurance à Fastenal tous les ans avant toute exécution d'un bon de commande par le Vendeur. **Tous les certificats doivent être envoyés au service CONFORMITÉ DES FOURNISSEURS. Veuillez envoyer les certificats par télécopie au (507) 494-6333, les envoyer par courriel à l'adresse [suppliercompliance@fastenal.com](mailto:suppliercompliance@fastenal.com) ou les envoyer par voie postale au 4730 Service Drive, Winona MN 55987 à l'attention de Tracy.**

**Retours d'un produit:** Fastenal se réserve le droit de retourner des produits en surplus au Vendeur pour crédit sur des factures ouvertes sans frais de pénalité ou de restockage. Fastenal déploie des efforts raisonnables pour regrouper de nouveaux produits en surplus, pour communiquer au Vendeur le montant des retours et pour coordonner les envois au Vendeur. Fastenal prend à sa charge les frais d'expédition pour le retour de produits en surplus. Le Vendeur accepte et gère rapidement toutes les demandes de retour (dans un état raisonnablement neuf et revendable) et crédite les comptes ouverts de Fastenal dans les trente (30) jours après réception des produits retournés.

A certaines occasions, Fastenal passe des commandes d'«agrandissement des stocks» pour des produits qui ne sont pas encore présents dans nos centres de distribution. Ces commandes d'agrandissement doivent être considérées comme des initiatives visant à ajouter des produits «standard» venant de nos fournisseurs à notre réseau de distribution. Cette initiative profite aux deux parties. Fastenal identifie clairement les commandes d'agrandissement au moment de la commande. Dans les 18 (dix-huit) mois après la date de commande de la commande d'agrandissement, Fastenal étudie le mouvement de ces articles et doit, dans certains cas, retourner des articles immobiles ou à lent déplacement à ses fournisseurs. Dans ces cas-là, Fastenal demande une «Autorisation de retour de marchandises» (ARM) au fournisseur et s'attend à ce que ces demandes ne soient pas indûment retenues.

**Informations et données produit:** à des fins commerciales, le Vendeur accorde à Fastenal le droit perpétuel, non exclusif, irrévocable, mondial et libre de redevance d'utiliser les informations et données produit du Vendeur. Les informations et données produit du Vendeur comprennent notamment la description de l'article, le numéro de modèle de fabrication, les données à références croisées, les informations UL et CSA, les données de l'ALENA, le critère de préférence pour le numéro tarifaire, les données réglementaires, les données d'expédition, les dimensions et le poids du produit, les données de liste de prix et de coût, les données prévisionnelles, les spécifications techniques, les

not be canceled without Fastenal's consent and the policy limits shall be EUR1,000,000 per occurrence for bodily injury and property damages with a minimum of EUR3,000,000 in the aggregate. Seller will submit Certificates of Insurance to Fastenal annually upon renewal. Seller will submit Certificates of Insurance to Fastenal prior to any Purchase Order performed by the Seller. **All certificates should be remitted to SUPPLIER COMPLIANCE. Please fax certificates to (507) 494-6333, or email to [suppliercompliance@fastenal.com](mailto:suppliercompliance@fastenal.com), or mail to 4730 Service Drive, Winona MN 55987 to Tracy's attention.**

**Product Returns:** Fastenal reserves the right to return over-stock products to Seller for credit against open invoices without penalty or restocking fees. Fastenal will reasonably attempt to consolidate over-stocked new products, advise the Seller of the amount of the returns and coordinate shipments to the Seller. Fastenal will pay the freight to return over-stocked products. Seller will promptly accept and handle all return requests (in reasonably new, re-saleable condition) and credit open Fastenal accounts within thirty (30) days of your receipt of returned products.

On certain occasions, Fastenal will place "inventory expansion" orders for products not previously stocked in our distribution centers. These expansion orders should be viewed as an initiative to place products within our distribution network benefitting both parties and will be "standard" products from our suppliers. Fastenal will clearly identify expansion purchase orders at the point of order. Within 18 (eighteen) months of the expansion purchase order date, Fastenal will review the movement of these items and in some cases need to return slow or non-moving items to our suppliers. In these cases we will request a Returned Goods Authorization (RGA) from the supplier and expect that those requests will not be unduly withheld.

**Product Information and Data:** Seller grants to Fastenal for business purposes the perpetual, nonexclusive, irrevocable, worldwide, royalty free right to use Seller's Product Information and Data. Seller's Product Information and Data shall include but not limited to item description, manufacture's model number, cross-reference data, UL and CSA information, NAFTA data, tariff number preference criteria, regulatory data, shipping data, product dimensions and weight, cost and list price data, forecast data, technical specifications, catalog data and product images for Fastenal's business purposes, including but not limited to, the right to reproduce (manipulate, reconfigure), copy, publish, sell,



# Europe **FASTENAL**®

données catalogue et les images du produit pour servir les objectifs commerciaux de Fastenal, ce qui comprend notamment le droit de reproduire (de manipuler et de reconfigurer), de copier, de publier, de vendre, de transférer (de licencier et de sous-licencier) ces données et ces informations à toute tierce partie ou de les distribuer par toute autre méthode. Le Vendeur certifie que l'étiquetage et les critères de l'origine pour les produits (ou des parties du produit) importés dans l'Espace économique européen et en Suisse et distribués à Fastenal sont corrects tels que fournis et le Vendeur informe rapidement Fastenal de tout changement. Le Vendeur, si nécessaire ou sur demande, fournit les informations pertinentes au sujet du produit, y compris les informations pertinentes au regard des réglementations pour la vente du produit ou des limitations sur l'utilisation de tels produits dans de tels lieux.

**Conformité avec les lois:** le Vendeur est responsable de la conformité avec toutes les lois, règles, conditions administratives et avec tous les règlements, y compris ceux régissant les ventes transfrontalières, les importations, le stockage, l'expédition, les transferts de produit, les sanctions économiques et les contrôles à l'exportation, et ce pour ce qui est de ses activités en vertu de tout B.C. et de tout accord en résultant. Ce qui précède comprend expressément toutes les lois anticorruption en vigueur, y compris notamment le Bribery Act 2010 (loi sur la corruption de 2010) (Royaume-Uni), le U.S. Foreign Corrupt Practices Act 1977 (loi des Etats-Unis sur la corruption des agents étrangers de 1977) et toute loi contre la corruption, la corruption commerciale, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme supplémentaire à laquelle le Vendeur serait soumis. Ce qui précède comprend également toutes les lois de contrôle des exportations et de sanction économique applicables. Le Vendeur doit également se conformer aux dispositions applicables des décrets 11246 et 13496 ainsi qu'à toute règle, réglementation ou ordonnance pertinente du Secrétaire au Travail des Etats-Unis d'Amérique ayant trait aux lois sur l'équité en matière d'emploi. Dans la mesure applicable au présent bon de commande, les clauses de la Federal Acquisition Regulation (FAR, réglementation des acquisitions fédérales) sont incorporées aux présentes par renvoi. L'acceptation du présent bon de commande vaut acceptation des clauses suivantes: FAR 52.222-26 Equal Opportunity (égalité des chances); FAR 52.222-35 Affirmative Action for Special Disabled and Vietnam Era Veterans (discrimination positive envers les vétérans handicapés et du Vietnam); FAR 52.222-36 Affirmative Action for Handicapped Workers (discrimination positive envers les travailleurs handicapés); et FAR 52.222-40, Notification of Employee Rights under the National Labor Relations Act (information de l'employé de ses droits en vertu de la loi nationale sur les rapports syndicaux). Pour autant qu'ils n'en soient pas exonérés, le contractant et le sous-traitant respectent les exigences du titre 41 du CFR (code des règlements fédéraux des Etats-Unis) sections 60-1.4(a), 60-300.5(a) et de la section 60-741.5(a) du titre 29 du CFR, partie 471, annexe A. Ces

transfer (license and sublicense) to any third party or distribute by any other method. Seller certifies that the Labeling and Origin Criteria for products (or parts thereof) imported into the European Economic Area and Switzerland and distributed to Fastenal is accurate as provided and Seller will promptly notify Fastenal of any changes. Seller, as necessary or upon request, will provide relevant information about products, including information governing the regulations for sale of product or limitations on the use of such products in these locations.

**Compliance with Laws:** Seller shall be responsible for compliance with all applicable laws, rules, regulations and administrative requirements with respect to its activities pursuant to any P.O. and any ensuing agreements, including those governing trans-border sales, importation, storage, shipment, transfers of products, economic sanctions, and export controls. The foregoing expressly includes all applicable anti-bribery and corrupt practices laws, including without limitation the Bribery Act 2010 (U.K.), the U.S. Foreign Corrupt Practices Act 1977, and any additional anti-bribery, corruption, commercial bribery, money laundering, or terrorist financing laws applicable to Seller. The foregoing also includes all applicable export control and economic sanctions laws. Seller shall also comply with all applicable provisions of Executive Orders 11246 and 13496, and any relevant rules, regulations or orders of the Secretary of Labor pertaining to equal employment laws. To the extent applicable to this Purchase Order, the Federal Acquisition Regulation (FAR) clauses are incorporated herein by reference. Acceptance of this purchase order constitutes certification of the following clauses: FAR 52.222-26 Equal Opportunity; FAR 52.222-35 Affirmative Action for Special Disabled and Vietnam Era Veterans; FAR 52.222-36 Affirmative Action for Handicapped Workers; and FAR 52.222-40, Notification of Employee Rights under the National Labor Relations Act. To the extent not exempt, this contractor and subcontractor shall abide by the requirements of 41 CFR §§ 60-1.4(a), 60-300.5(a) and 60-741.5(a) at 29 CFR Part 471, Appendix A. These regulations prohibit discrimination against qualified individuals based on their status as protected veterans or individuals with disabilities, and prohibit discrimination against all individuals based on their race, color, religion, sex, sexual orientation, gender identity, or national origin. Moreover, these regulations require that covered prime contractors and subcontractors take affirmative action to employ and advance in employment individuals without regard to race, color, religion, sex, sexual orientation, gender identity, national origin, protected veteran status or disability.



# Europe **FASTENAL**®

réglementations interdisent les discriminations contre les individus qualifiés fondées sur leur statut d'ancien combattant protégé ou contre les personnes handicapées, et interdisent également toutes les discriminations fondées sur la race, la couleur de peau, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'origine nationale. De plus, ces réglementations forcent les contractants et sous-traitants principaux visés à prendre des mesures de discrimination positive pour employer et promouvoir des individus sans égard pour leur race, leur couleur de peau, leur religion, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur origine nationale, leur statut de vétéran protégé ou leur handicap.

Le Vendeur prévient Fastenal dans le cas où un produit est soumis à des lois fédérales ou nationales exigeant notamment des autorisations supplémentaires, des permis, des frais de recyclage ou de gestion environnementale ou des rapports. Dans le cas où un article devient soumis à des restrictions de vente ou d'utilisation dans un lieu spécifique, le Vendeur en avertit Fastenal immédiatement. En l'absence d'indications adéquates, le produit peut potentiellement être exporté ou vendu dans tout pays membre de l'Espace économique européen, en Suisse et/ou dans tout autre pays une fois dans le réseau de distribution de Fastenal. Contactez le service CONFORMITÉ DES PRODUITS à l'adresse [productcompliance@fastenal.com](mailto:productcompliance@fastenal.com) pour faire part de cette information afin que Fastenal, en tant que distributeur du produit, puisse en assurer la conformité.

Si des feuilles présentant des informations de sécurité sont disponibles pour un produit et/ou un emballage, le Vendeur est dans l'obligation de les fournir. Les feuilles avec informations de sécurité doivent être fournies gratuitement au moment de la première livraison et/ou lors de tout changement du produit. Le Vendeur doit se conformer aux dispositions (et à toute législation supplémentaire mise en place dans les Etats membres de l'Union européenne) de la directive CE 91/155/CEE (dans sa version modifiée) et de toute législation qui lui succéderait.

De plus, le Vendeur doit notamment veiller à ce que toutes les marchandises livrées soient conformes aux dispositions de la directive CE 2011/65/CE (RoHS) et à tout amendement à cette dernière, à toute législation qui lui succéderait ainsi qu'à tout règlement national adopté suite à la transposition de cette directive. Toutes les marchandises livrées doivent être appropriées et adaptées pour une production et une vente conformes à la directive RoHS à tout moment. Partant, elles ne doivent contenir aucune des substances interdites, ou pouvant être considérées comme étant interdites, au regard de la directive et de la législation applicable du pays de livraison et du pays où l'utilisateur final des marchandises est installé, dans la mesure où le pays de l'utilisateur final est connu du Vendeur.

Seller shall notify Fastenal if product applies to state, federal, or country laws requiring but not limited to additional licensing, permits, recycling, environmental handling charges or reporting demands. Seller must notify Fastenal if an item becomes restricted for sale or use in a specific location. Without proper direction, product could potentially be exported or sold in any country within the European Economic Area and Switzerland and/or other countries once in Fastenal distribution. Contact PRODUCT COMPLIANCE at [productcompliance@fastenal.com](mailto:productcompliance@fastenal.com) with this information so Fastenal can ensure compliance as the distributor of this product.

In the event that safety information sheets are available for a product and/or packaging, the Seller will be obliged to supply those sheets. Safety information sheets must be provided free of charge at the time of the first delivery of and/or change to the product. The Supplier must comply with (any legislation implemented within the member states of the European Union further to) the provisions contained in EC Directive 91/155/EEC (as amended from time to time) and any successors thereof.

Seller shall furthermore specifically ensure that all goods delivered comply with the provisions of EC Directive 2011/65/EC (RoHS) and all further amendments thereto and successors thereof as well as all national regulations issued in execution thereof. All delivered goods must be suitable and fit for RoHS compliant production and sales at all times and therefore should not contain any of the substances that are, or may be deemed to be, prohibited in light of the Directive and the applicable legislation in the country of delivery and the country where the end-user of the goods is established, in so far as the country of the end-user is known to Seller.





# Europe **FASTENAL**®

De plus, le Vendeur est notamment responsable de la conformité avec toutes les lois, règles, réglementations et conditions administratives applicables en ce qui concerne la sécurité du produit, y compris notamment la directive 2001/95/CE relative à la sécurité générale des produits (et toute législation adoptée pour sa transposition) dans sa version mise à jour et avec toute législation qui lui succéderait.

**Confidentialité et propriété des plans et schémas:** toutes les informations, y compris notamment les conceptions, spécifications, configurations d'emballage, listes de consommateurs, tarifs, réductions, rabais, activités commerciales et autres matériaux informatifs fournis par Fastenal et reçus, obtenus ou utilisés par le Vendeur en lien avec les achats de Fastenal servent uniquement à l'obtention desdits achats, sont considérés confidentiels et ne peuvent être divulgués ni utilisés sans l'accord de Fastenal. Les outils, plans, schémas, imprimés, échantillons et tout autre matériau restent la propriété de Fastenal et sont retournés sans délai à Fastenal, si demandé. Aucun privilège de copyright ou de licence n'est accordé au Vendeur en vertu du présent B.C. et tous les droits restent expressément la propriété de Fastenal. Cette condition est en vigueur pendant toute la durée de l'accord et du B.C. et reste en vigueur pendant une période de deux (2) ans après résiliation. Les exigences mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas aux informations qui: a) relèvent du domaine public; b) sont connues de l'autre partie au moment de la réception; c) sont légitimement obtenues par une partie tierce sans enfreindre les conditions du présent accord et du B.C.

**Limitation de responsabilité:** FASTENAL NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE POUR AUCUN DOMMAGE SPÉCIAL, INDIRECT, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE EN LIEN AVEC OU DÉCOULANT DES PRÉSENTES CONDITIONS OU DU PRÉSENT B.C., Y COMPRIS NOTAMMENT DES DOMMAGES POUR DES BLESSURES À DES PERSONNES OU DES DÉGÂTS À UN BIEN, POUR UNE PERTE DE PROFITS OU POUR UNE PERTE DE FUTURE AFFAIRE OU DE RÉPUTATION, ET CE QU'ILS SOIENT BASÉS SUR UNE RESPONSABILITÉ CIVILE, CONTRACTUELLE OU AUTRE, MÊME SI FASTENAL A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ QUI PRÉCÈDE NE S'APPLIQUE PAS À TOUTE RESPONSABILITÉ RÉSULTANT D'UNE NÉGLIGENCE GRAVE OU D'UNE FAUTE DÉLIBÉRÉE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE FASTENAL.

**Force majeure:** Fastenal n'est pas tenue d'accepter ni de payer aucune marchandise ou aucun service faisant l'objet du présent B.C. si elle est dans l'impossibilité de les accepter ou de les utiliser en raison de tout différend syndical, incendie,

In addition, the Seller shall in particular be responsible for compliance with all applicable laws, rules, regulations and administrative requirements with respect to product safety, including but not limited to (any legislation implemented further to the) General Product Safety Directive 2001/95/EC as amended from time to time and any successor thereof.

**Confidentiality and Ownership of Plans and Drawings:** All information, including but not limited to designs, specifications, packaging configurations, customer lists, pricing, discounts, rebates, business operations, and other informative materials furnished by Fastenal and received, obtained by or utilized by Seller in connection with Fastenal purchases is solely for the use of obtaining such purchases and is deemed confidential, and shall not be disclosed or used without Fastenal's consent. Title to all tooling, plans, drawings, prints, samples, and all other materials shall remain with Fastenal, and if requested, shall be promptly returned to Fastenal. No license or copyright privileges are granted to Seller under this P.O. and all rights are expressly retained by Fastenal. This provision will be in effect during the term of the Agreement and the P.O. and will continue for a period of two (2) years after termination. The aforementioned requirements shall not apply to information which: a.) is within the public domain; b.) is known to other parties at time of receipt; c.) is rightfully obtained from a third party without breaching the terms of this Agreement and the P.O.

**Limitation of Liability:** IN NO EVENT WILL FASTENAL BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INDIRECT INCIDENTAL, CONSEQUENTIAL OR EXEMPLARY DAMAGES IN CONNECTION WITH OR ARISING OUT OF THIS AGREEMENT OR P.O., INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, DAMAGES FOR INJURIES TO PERSONS OR TO PROPERTY OR LOSS OF PROFITS OR LOSS OF FUTURE BUSINESS OR REPUTATION, WHETHER BASED ON TORT OR BREACH OF CONTRACT OR OTHER BASIS, EVEN IF IT HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. THE FOREGOING LIMITATION OF LIABILITY SHALL NOT APPLY TO ANY LIABILITY RESULTING FROM GROSS NEGLIGENCE OR WILLFUL MISCONDUCT OF FASTENAL'S EXECUTIVE MANAGEMENT.

**Force Majeure:** Fastenal shall not be required to accept or pay for any goods or service covered by this P.O. if prevented from accepting and utilizing the same by reason of any labor



# Europe FASTENAL®

acte de gouvernement, de toute victime ou action de terrorisme ou de toute autre cause hors de son contrôle.

**Insolvabilité:** sans porter atteinte à aucun droit garanti par la loi, par le présent B.C. ou par tout accord ultérieur, Fastenal peut, à tout moment, suspendre, résilier ou annuler tout ou partie de cet accord, du présent B.C. ou de tout accord ultérieur, sans engager sa responsabilité auprès du Vendeur, avec effet immédiat, dans le cas d'un dépôt de bilan, d'une procédure d'insolvabilité ou d'une assignation venant du Vendeur ou à l'encontre de celui-ci.

**Prestataire indépendant.** En ce qui concerne l'exécution des travaux et des activités décrits par le présent B.C., le Vendeur et Fastenal sont des prestataires indépendants. Le Vendeur n'a aucune autorité ni aucun droit lui permettant de soumettre Fastenal à des obligations ou à des responsabilités et ne peut se présenter comme un agent ou un représentant de Fastenal.

**Résiliation et persistance des obligations:** Fastenal a le droit de résilier le présent B.C. totalement ou partiellement à tout moment et sans raison en informant auparavant le Vendeur oralement ou par écrit, la résiliation prenant effet à la réception de l'avis par le Vendeur. Toutes les obligations, modalités et conditions contenues dans les présentes, y compris notamment les indemnités et la souscription d'assurance survivent à la résiliation du présent B.C. Le Vendeur est en droit d'interrompre la vente de produits à Fastenal quarante-cinq (45) jours avant réception d'une notification écrite, sous réserve d'éventuelles obligations qui perdureraient en vertu du présent B.C.

**Choix de la législation et résolution des litiges:** l'accord, le présent B.C., les présentes conditions générales et tout accord ultérieur sont régis exclusivement par les lois des Pays-Bas. Les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises («Convention de Vienne») ne s'appliquent pas à l'accord, au présent B.C., aux présentes conditions générales ni à aucun accord ultérieur. Toute controverse, tout litige ou tout différend qui pourraient survenir entre les parties, en lien avec le présent accord et qui ne sont pas résolus par une négociation sont soumis à un arbitrage géré par le Centre International de Résolution des Différends conformément à son règlement d'arbitrage international et le jugement fait l'objet d'une décision. Le tribunal d'arbitrage se compose d'un arbitre lié par les modalités expresses du présent accord. L'anglais est la langue utilisée dans la procédure d'arbitrage. L'arbitrage a lieu à Amsterdam, aux Pays-Bas.

**Durée de conservation et contrôle de la température:** le Vendeur fournit à Fastenal toutes les données sur la durée de conservation et sur les besoins de contrôle de la température des produits achetés selon le présent accord. Ces données comprennent les dates d'expiration, les dates de «naissance» ou de «remplissage», le Vendeur marquant l'emballage des

dispute, accident, fire, casualty, act of Government, terrorism, or any other cause beyond its control.

**Insolvency:** Without prejudice to any rights by virtue of law or this P.O. or any ensuing agreement, Fastenal may at any time (wholly or partially) suspend, terminate or cancel - without any liability to the Seller - the Agreement, this P.O. or any ensuing agreement with immediate effect, in case of any bankruptcy filing, insolvency proceeding or assignment by or against Seller.

**Independent Contractor.** Seller and Fastenal will be independent contractors in connection with the performance of work and activities under this P.O. Seller will have no right or authority to bind Fastenal to any obligations or responsibilities and will not represent or hold itself out as an agent or representative of Fastenal.

**Termination and Survival of Obligations:** Fastenal shall have the right to terminate this P.O. in whole or in part at any time without cause by giving prior written or oral notice to Seller effective upon receipt. All of the obligations, terms, and conditions contained herein, including but limited to, indemnities and the procurement of insurance shall survive termination of this P.O. Seller shall have the right to discontinue sale of products to Fastenal upon forty-five (45) days prior written notice, subject to any continuing obligations under this P.O.

**Choice of Law and Dispute Resolution:** The Agreement, this P.O., the terms and conditions herein and any ensuing agreements shall be exclusively governed by the laws of the Netherlands. The provisions of the UN Convention on Contracts for the International Sale of Goods ("Vienna Convention") shall not apply to the Agreement, this P.O., the terms and conditions herein or any ensuing agreements. All disputes, controversies or differences between the parties under this agreement that are not settled by negotiation shall be decided by arbitration administered by the International Centre for Dispute Resolution in accordance with its International Arbitration Rules and judgment will be entered on the award. The number of arbitrators will be one and the arbitrator will be bound by the express terms of this agreement, with English as the language used in the arbitral proceedings. The site of arbitration will be Amsterdam, the Netherlands.

**Shelf Life and Temperature Control:** Seller shall supply Fastenal with all applicable data concerning the shelf life or temperature control demands of products purchased under this Agreement. Such data includes expiration dates, "born on" dating or "fill" dating, and Seller shall mark product packaging accordingly. If items require refrigeration when



produits en conséquence. Si des articles nécessitent d'être réfrigérés pendant le stockage, il s'agit d'une information nécessaire à Fastenal pour assurer la conformité des produits. Envoyez les informations pertinentes à l'adresse: [productcompliance@fastenal.com](mailto:productcompliance@fastenal.com).

**Code de conduite fournisseur:** le Vendeur se conforme au code de conduite fournisseur de Fastenal qui se trouve à l'adresse [www.fastenal.com](http://www.fastenal.com), sous le lien Legal Information (informations juridiques). Si la loi l'exige, Fastenal remet au Vendeur une version papier du code de conduite en temps opportun.

**Cadeaux et concours publicitaires:** sans porter atteinte à la section «*Conformité avec les lois*» et aux autres conditions du présent B.C., le Vendeur s'abstient de recourir à des pots-de-vein et à des dessous-de-table. Les cadeaux faits par le Vendeur à des employés de Fastenal dans le cadre du déroulement normal de l'activité et d'une valeur inférieure à USD 20 (balles de golf, t-shirts, chapeaux, etc.) sont acceptables, de même que les déjeuners et les dîners d'affaires. Les cadeaux ou dons d'une valeur supérieure à EUR 20,00 offerts en lien avec un concours publicitaire doivent être approuvés à l'avance, par écrit, par le responsable produit concerné de Fastenal. Tous les autres cadeaux sont strictement interdits. Fastenal exige que le Vendeur se soumette aux obligations de l'U.S. Foreign Corrupt Practices Act et de toute autre loi ou de toute autre réglementation anticorruption de tout pays en ce qui concerne ou en lien avec la fourniture de produit en vertu du présent B.C. et avec toute autre activité impliquant Fastenal.

**Exigences de facture:** le Vendeur fournit rapidement des factures complètes et entières à Fastenal pour qu'elle procède au paiement. Les factures du Vendeur comprennent un numéro de bon de commande de Fastenal valide. Si la facture du Vendeur ne comprend pas de numéro de bon de commande de Fastenal valide, alors Fastenal peut retenir le paiement jusqu'à ce qu'une facture complète et entière lui soit fournie. Le délai pour le paiement ne commence pas avant réception par Fastenal d'une facture complète et entière.

**Conditions tarifaires:** toute augmentation de prix envisagée doit être envoyée au responsable produit concerné et au directeur du développement commercial de Fastenal sous la forme d'une lettre rédigée sur le papier à lettres de votre société. Toutes les augmentations ne peuvent être basées que sur les matières premières. Une telle augmentation de prix envisagée doit respecter la chronologie suivante:

- 1) Un préavis écrit de nonante (90) jours doit être donné. La communication doit comprendre les informations suivantes:
  - a) la date envisagée pour l'apparition de l'augmentation sur les factures;
  - b) des références à des sources tierces (exemples de sources acceptables: CRU, MEPS, LME, MRE, AMM);

stocked, this is information Fastenal needs to ensure compliance. Send applicable information to [productcompliance@fastenal.com](mailto:productcompliance@fastenal.com).

**Supplier Code of Conduct:** Seller shall comply with Fastenal's Supplier Code of Conduct, which can be found at [www.fastenal.com](http://www.fastenal.com), under the Legal Information link. Where required by law Fastenal will timely provide Seller with a hard copy of this Code of Conduct.

**Gifts & Promotional Contests:** Without prejudice to the section "*Compliance with Laws*" and the other provisions of this P.O., Seller shall refrain from the use of bribes and kickbacks. Gifts given by Seller to Fastenal employees in the ordinary course of business with a value of less than \$20 (golf balls, T-shirts, hats, etc.) are acceptable, as are business lunches and dinners. Gifts or offerings with a value in excess of EUR 20.00 that are offered in connection with a promotional contest must be approved in advance, in writing, by the applicable Fastenal Product Manager. All other gifts are strictly prohibited. Fastenal requires Seller to comply with the obligations under the U.S. Foreign Corrupt Practices Act and any other anti-bribery laws or regulations of any country with regard to or in connection with providing products under this P.O. and any other activities involving Fastenal.

**Invoice Requirements:** Seller shall promptly submit full and complete invoices to Fastenal to effectuate payment. Seller's invoices shall include a valid Fastenal purchase order number. If Seller's invoice does not contain a valid Fastenal purchase order number, then Fastenal may withhold payment until a full and complete invoice is submitted to Fastenal. The time period for payment shall not begin to accrue until such full and complete invoice is received by Fastenal.

**Pricing Terms:** Any proposed price increases must be sent to the applicable Fastenal Product Manager and Business Development Manager in the form of a letter containing your company letter head. All increases must be based on raw material only. Such proposals must adhere to the following timeline:

- 1) A ninety (90) day written notice must be provided. Notifications must include the following information:
  - a) Proposed date that pricing adjustments will be charged on invoices.
  - b) Cite third party sources. (Acceptable sources include CRU, MEPS, LME, MRE, AMM).
  - c) Priced file containing current pricing and proposed pricing.





# Europe **FASTENAL**®

- c) un fichier des prix indiquant le prix actuel et le prix proposé.

Dès que les prix des matériaux de base baissent de 5 %, une diminution des prix doit être envoyée au responsable produit concerné et au directeur du développement commercial de Fastenal. L'achat est transparent en tout lieu et les tarifs sont universels (dans certains cas, un système de prix double est autorisé pour soutenir les commandes à des fins de distribution uniquement. Les cas où cela est applicable doivent être approuvés par le responsable produit concerné ainsi que par le directeur du développement commercial de Fastenal).

Fastenal règle rapidement les factures soumises par le Vendeur dans les délais de paiement spécifiés sur la facture ou tel que convenu par les parties. Cependant, toutes les factures doivent être soumises à Fastenal dans un délai raisonnable et, en aucun cas, le Vendeur ne soumet à Fastenal de factures plus de douze mois après la date de livraison du produit faisant l'objet d'un B.C.. Les parties conviennent que toute facture n'étant pas soumise à Fastenal dans un délai de douze mois à compter de la date de livraison des produits est nulle et ne doit pas être payée par Fastenal.

**Cession:** le Vendeur ne peut céder l'accord, le présent B.C. ou tout accord en résultant ni aucun de ses droits et aucunes de ses obligations en découlant, que ce soit de façon totale ou partielle, à aucune partie tierce sans le consentement écrit préalable de Fastenal. Un tel consentement peut faire l'objet de conditions particulières. Toute (tentative de) cession violant ce qui précède est sans effet, et la présente condition a une valeur de loi sur le droit de propriété.

**Renforcement de la coopération commerciale:** dans un effort pour améliorer la relation entre les parties, celles-ci sont encouragées à envisager l'utilisation de services ou de produits manufacturés ou fournis par l'autre partie et, lorsque possible ou opportun d'un point de vue commercial en tenant compte des circonstances, le fournisseur fait raisonnablement de son mieux pour recourir à, ou acheter, les services et les produits fournis par Fastenal.

**Contrôles à l'exportation:** le Vendeur prévient Fastenal ou fournit des renseignements raisonnables sur ses produits pour indiquer si un produit est soumis aux réglementations de l'administration étatsunienne chargée de l'exportation, aux réglementations étatsuniennes sur le trafic d'armes au niveau international, ou à toute autre réglementation gouvernementale similaire, ou si le produit est soumis à des restrictions relatives à l'exportation de tels produits du vendeur vers tout pays étranger. Avant d'envoyer de tels produits réglementés à Fastenal, le Vendeur fournit promptement à Fastenal tout numéro de classification du contrôle à l'exportation ou toute autre donnée ou information dont la soumission à une agence gouvernementale peut être requise ou nécessaire dans le cadre de l'exportation des produits du Vendeur vers un pays étranger. Si vous avez des questions sur les contrôles à l'exportation, vous pouvez

Any price decreases must be sent to the applicable Fastenal Product Manager and Business Development Manager as soon as there is a 5% decrease in base materials. Purchasing by all locations is transparent and pricing will be universal (in some cases, two tier pricing will be allowed to encourage efficient distribution-only ordering. Cases where this comes into play must be approved by the appropriate Fastenal Business Development Manager and Product Manager.)

Fastenal will promptly pay invoices submitted by the Seller within the payment terms specified on the invoice or as agreed to by the parties. However, all invoices must be submitted to Fastenal within a reasonable period of time and in no event will Seller submit an invoice to Fastenal in excess of twelve months after the date of delivery of the product under a P.O. The parties agree that any invoices not submitted to Fastenal within twelve months from the date of delivery of the products will be void and are not subject to payment by Fastenal.

**Assignment:** The Seller may not assign the Agreement, this P.O. or any ensuing agreement or any of its rights and obligations thereunder, either in whole or in part, to any third party without the prior written consent of Fastenal. Such consent may be subject to certain conditions. Any (attempted) assignment in violation of the foregoing shall have no effect, and this provision shall have property law effect

**Further Business Cooperation:** In an effort to further enhance the relationship between the parties, the parties are encouraged to consider the use of the services or products manufactured or distributed by the other party and, whenever commercially possible or appropriate under the circumstances, the Supplier will use its best reasonable efforts to patronize or purchase the services and products offered by Fastenal.

**Export Controls:** Seller will notify Fastenal or provide reasonable identification on the Seller's products whether a product may be subject to the U.S. Export Administration Regulations, International Traffic in Arms Regulations or similar governmental regulations or may be subject to restrictions related to the exportation of such Seller products to any foreign countries. In advance of shipment of such regulated products to Fastenal, Seller will promptly provide to Fastenal any Export Control Classification Numbers or other data or information that may be required or needed to be submitted to a governmental agency with regard to the exportation of the Sellers products to a foreign country. If you have any questions on exports controls, information can be found at

[www.bis.doc.gov/licensing/exportingbasics.htm](http://www.bis.doc.gov/licensing/exportingbasics.htm).



# Europe **FASTENAL**®

trouver des informations sur le site

[www.bis.doc.gov/licensing/exportingbasics.htm](http://www.bis.doc.gov/licensing/exportingbasics.htm).

**Minéraux de conflit:** le 22 août 2012, la Securities and Exchange Commission (SEC) a adopté le Conflict Minerals Final Rule (règlement définitif portant sur les minéraux de conflit) afin de mettre en œuvre la section 1502 du Dodd-Frank Act. Cette loi impose à la SEC d'exiger des rapports des sociétés cotées en bourse dont les produits contiennent des métaux dérivés de minéraux définis comme des «minéraux de conflits» ou de matériaux dérivés de ces métaux. Ces métaux sont: **le tantale, l'étain, le tungstène et l'or**. Le Vendeur doit, sur demande, avertir Fastenal si le produit contient des minéraux visés par cette loi, quelle qu'en soit la quantité, et leur statut de conflit (aucun conflit, conflit ou indéterminé). Si vous avez des questions sur les minéraux de conflit, vous pouvez trouver des informations sur le site <http://www.sec.gov/News/Article/Detail/Article/1365171562058>.

**CA Prop65:** la proposition 65, le Safe and Drinking Water and Toxic Enforcement Act (loi sur l'exécution de la protection des eaux potables et les produits toxiques) de 1986, a été adoptée par initiative populaire en novembre 1986. Cette proposition visait à protéger les citoyens de Californie (des Etats-Unis d'Amérique) et les sources d'eau potable de l'Etat des produits chimiques reconnus pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales et autres dangers pour la reproduction, et à informer les citoyens sur les expositions à de tels produits chimiques. Afin de prévenir le client d'une possible exposition aux points de vente et sur Fastenal.com, le Vendeur doit prévenir Fastenal si un produit contient des produits chimiques visés par cette loi. Pour davantage d'informations sur la CA Prop65 et pour obtenir la liste la plus à jour, rendez-vous sur: <http://www.oehha.ca.gov/prop65.html>.

**Portail fournisseur:** le portail fournisseur, disponible sur Fastenal.com en cliquant sur My Account (mon compte), a été créé pour permettre aux fournisseurs de mettre à jour les informations importantes de leurs sociétés comme les informations de contact (ventes, activités, qualité, conformité, comptabilité et autre), les informations de paiement, les options de chargement d'informations produit et les saisies de livraison au point de vente. Bientôt, ce portail servira de page d'accueil pour que les fournisseurs accèdent à des documents importants comme des tableaux de bord, des accords fournisseurs, des documents EDI, des informations de contact Fastenal importantes et bien plus encore.

Inscrivez-vous dès maintenant sur Fastenal.com – My Account (mon compte) – Register (s'inscrire). Actuellement, les fournisseurs qui souhaitent s'enregistrer doivent fournir 2 B.C. ou numéros de facture récents pour pouvoir finaliser l'inscription. Contactez [suppliercompliance@fastenal.com](mailto:suppliercompliance@fastenal.com).

**Conflict Minerals:** On August 22, 2012, the Securities and Exchange Commission (SEC) adopted the Conflict Minerals Final Rule to implement Section 1502 of the Dodd-Frank Act. The Act imposes SEC reporting requirements upon publicly-traded companies whose products contain metals derived from minerals define as 'conflict minerals' or derivative materials of these metals. The metals are: **tantalum, tin, tungsten and gold**. Upon request, Seller must notify Fastenal if product contains, **in any amount**, the minerals covered in this Act and their conflict status (conflict-free, conflict, or undetermined). If you have any questions on Conflict Minerals, information can be found at <http://www.sec.gov/News/Article/Detail/Article/1365171562058>.

**CA Prop65:** Proposition 65, the Safe and Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986, was enacted as a ballot initiative in November 1986. The Proposition was intended to protect California (USA) citizens and the State's drinking water sources from chemicals known to cause cancer, birth defects or other reproductive hard, and to inform citizens about exposures to such chemicals. In order to notify customers of possible exposure at the point of sale and on Fastenal.com, Seller must notify Fastenal if product contains chemicals covered by this Act. Find the most current list and more information about CA Prop65 at: <http://www.oehha.ca.gov/prop65.html>.

**Supplier Portal:** The Supplier Portal, available on Fastenal.com under My Account, was created to allow suppliers access to maintain important company information such as contacts (sales, operations, quality, compliance, accounting, and more), payables information, product information upload options, and will-call delivery entries. Soon, this portal will act as a landing page for suppliers to access key documents such as scorecards, supplier agreements, EDI documents, key Fastenal contact information, and more.

Get registered today at Fastenal.com – My Account – Register. Current supplier registrants will require 2 recent POs or Invoice numbers in order to complete the registration. Contact [suppliercompliance@fastenal.com](mailto:suppliercompliance@fastenal.com).